



11/05/2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

Réunis lundi soir à l'occasion du conseil municipal, les élu.e.s de Montivilliers ont adopté plusieurs délibérations en faveur de la jeunesse, de la prévention, de l'environnement et de la vie associative. Le conseil municipal accueillait également Monsieur le Commissaire divisionnaire et deux Majors de de la Police nationale venus présenter la situation de la délinquance, en baisse à Montivilliers, ainsi que le travail partenarial avec la collectivité. Des délibérations financières ont été votées lors de cette séance, notamment le budget supplémentaire 2022, marqué par la prudence face à la hausse des coûts de l'énergie.

Prévention : Création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

Un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) est créé pour renforcer le travail de prévention, de proximité et de soutien à la parentalité.

Il réunira aux côtés du Maire des représentants des services de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et s'adresse aux parents de mineurs en difficulté pour proposer des mesures adaptées à chaque situation, lors de situations préoccupantes ou lorsque le comportement d'un enfant entraîne des troubles.

Transition écologique : Montivilliers renforce sa politique « climat-air-énergie »

La Ville de Montivilliers souhaite renforcer et structurer son action à travers le programme « Territoire Engagé Climat Air Energie » porté et subventionné par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique). A travers un programme d'action ambitieux et durable, la Ville s'engagera ainsi dans une dynamique, notamment en matière d'économie d'énergie. Un conseiller accrédité par l'ADEME sera désigné pour accompagner la collectivité dans sa démarche et pour obtenir le label « Climat-Air-Energie ».

Soutien renforcé à la vie associative

Le soutien à l'AMISC est renforcé avec une subvention de fonctionnement complémentaire de 14 000€ pour l'année 2022, lui permettant de retrouver ainsi le niveau de financement qui prévalait jusqu'en 2014.

La Ville renouvelle également son soutien à la Mission Locale (37 746€) dans ses actions d'insertion professionnelle et sociale auprès des jeunes, ainsi qu'à l'Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale – AHAPS (20 979€) pour ses actions de prévention spécialisée.

Budget supplémentaire : une prudence marquée par les hausses des coûts d'énergie

Avec l'adoption des comptes pour 2021, c'est un résultat de 2,8 M€ en 2021 qui vient ajuster le Budget 2022. L'adoption du budget supplémentaire intervient dans un contexte de prudence face à l'évolution des coûts depuis quelques mois. Pour la Ville de Montivilliers, la hausse des fluides, électricité et gaz, est estimée à ce jour à 450 000€.

.../...

« A ce jour, les collectivités ne bénéficient pas de mesures de soutien face à la hausse des coûts. Je m'associe à la demande de l'Association des Petites villes de France adressée au Gouvernement pour la mise en place d'une dotation énergie », souligne le Maire, Jérôme Dubost.

Dans l'attente, la Ville de Montivilliers a alimenté par prudence son enveloppe pour dépenses imprévues. Avec les délibérations adoptées le 9 mai, grâce à une gestion saine, la Ville démontre sa mobilisation pour continuer de déployer des politiques publiques utiles aux habitants.

Retrouvez l'intégralité des débats sur <https://youtu.be/6uT4DAK9HBc>

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr